



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Commission européenne publie son plan d'action pour la mise en œuvre des directives Nature

Bruxelles, le 4 mai 2017 – La semaine dernière, la Commission européenne a publié son Plan d'action pour le milieu naturel, la population et l'économie à la lumière des résultats du « bilan de qualité » des directives Nature.

Avec l'aide de ses Membres, la FACE a participé à chaque étape du processus de consultation organisé dans le cadre du « bilan de qualité » des directives Nature. La FACE a donc contribué à l'élaboration de ce nouveau plan d'action. Ce plan comprend des actions importantes à mener par les chasseurs européens d'ici 2019, notamment :

- Mettre à jour les lignes directrices sur les règles de protection des espèces, conformément aux dispositions de la directive « Habitats » ;
- Mettre à jour les Concepts clés de l'article 7, paragraphe 4, de la directive 79/409/CEE - Périodes de reproduction et de migration pré-nuptiale des espèces d'oiseaux visées à l'annexe II dans l'Union européenne ;
- Poursuivre la mise en place de plateformes de parties prenantes sur la question de la coexistence entre les hommes et les espèces protégées (nous pensons que les grands carnivores, les cormorans et les oies seront tout particulièrement visés) ;
- Poursuivre les travaux sur les services écosystémiques culturels dans le cadre de la cartographie et de l'évaluation des écosystèmes et de leurs services (processus MAES) ;
- Promouvoir une plus grande participation des parties prenantes (notamment les chasseurs et les propriétaires fonciers) au réseau Natura 2000 ;
- Poursuivre l'élaboration de plans d'action par espèce et multi-espèces pour différentes espèces d'oiseaux, y compris pour les oiseaux autorisés à la chasse ;
- Évaluer l'incidence de la Politique agricole commune (PAC) sur la biodiversité ;
- Renforcer les liens entre le patrimoine naturel et le patrimoine culturel.

Le Secrétaire Général de la FACE, Ludwig Willnegger, a déclaré : « *La FACE et ses Membres consacreront des ressources importantes à la mise en œuvre d'un nombre important d'actions figurant dans ce plan. Notre objectif est de travailler en étroite collaboration avec nos Membres, la Commission européenne et les États membres afin de faciliter et de promouvoir la conservation et l'utilisation des ressources naturelles en Europe.* »

NOTES À LA RÉDACTION

La FACE est la Fédération des associations de chasse et conservation de la faune sauvage de l'UE. Établie en 1977, elle représente les intérêts des 7 millions de chasseurs à travers l'Europe en sa capacité d'organisation non-gouvernementale internationale (ONGI) à but non lucratif. La FACE est composée des associations nationales de chasseurs de 36 pays européens, y compris les 28 États membres de l'Union européenne. La FACE a également 7 membres associés et est établie à Bruxelles.

www.face.eu

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS, ENTRETIENS OU CITATIONS, VEUILLEZ CONTACTER :

Berta Redondo, *Communication Assistant* – berta.redondo@face.eu +32 (0) 2 732 6900